

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 16 (1880)
Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

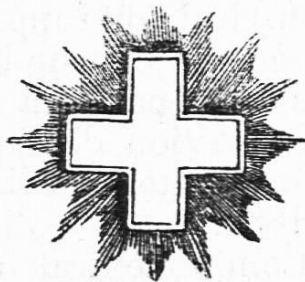
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

15 NOVEMBRE 1880

XVI^e Année.

N^o 22.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Comité central de la Société des instituteurs suisses. — Louis Bornet. — Correspondance. — Société pédagogique neuchâteloise. — Bibliographie. — Chronique scolaire. — Partie pratique.

Comité central de la Société des instituteurs suisses.

Le Comité central du *Schweizerische Lehrer Verein* s'est réuni à Zurich le 9 octobre. Sept membres étaient présents; c'étaient MM. Dula, Ruegg, Gunzinger, Utzinger, Heer, Rebsamen et Wyss.

Les sept membres présents ont pris les décisions suivantes :

1^o Les directions de l'instruction publique de la Suisse seront priées de faire étudier la question du libre établissement des instituteurs d'un canton dans l'autre ou de l'unification des brevets, au point de vue d'abord de l'enseignement moyen.

2^o Tous les instituteurs et toutes les sociétés pédagogiques de la Suisse seront invités à communiquer aux rapporteurs leurs idées concernant les questions posées pour le prochain *Lehrer-tag* ou congrès scolaire.

La proposition de M. Reitzel de faire imprimer les rapports d'avance et de les distribuer aux instituteurs avant l'assemblée, comme cela se pratique dans la Suisse romande, est rejetée.

3^o Un crédit de 400 fr. au plus est ouvert au comité de la fête de Soleure pour couvrir les frais du rapport qui doit être publié.

4^o La commission chargée de choisir les ouvrages formant la bibliothèque de la jeunesse est portée à neuf membres.

5^o On s'adressera à la direction de l'instruction publique de Thurgovie pour savoir si ce canton est disposé à être le siège de l'assemblée générale en 1882.

Comme président du Comité central, on nomme le directeur de l'école normale de Soleure, M. Gunzinger; M. Heer, inspecteur d'école de Glaris, est élu vice-président; M. Utzinger, de Zurich, caissier et secrétaire.

L'auteur de ces lignes, empêché bien malgré lui d'assister à la réunion du Comité central, y aurait soutenu vigoureusement la proposition de M. Reitzel qu'il se proposait de présenter lui-même à l'assemblée générale, s'il n'avait été prévenu par l'honorable professeur. Un journal de la Suisse allemande nous fait connaître les motifs du Comité central pour rejeter la motion Reitzel : c'est d'abord que les rapports ne peuvent souvent être achevés avant le jour de la réunion; c'est, en second lieu, que la réunion n'offrirait plus le même intérêt, ni le même attrait, si les rapports étaient distribués d'avance et qu'il n'y eût plus qu'à discuter; c'est qu'en troisième lieu une longue discussion dégénère ordinairement et se perd dans les détails. Les rapports, d'ailleurs, ne sont que des résumés de la chose en question; ils ne sont pas longs.

Il y aurait bien des choses à répondre à ces Messieurs. Leur frayeur de la discussion a de quoi étonner. Un malin dirait que les gros bonnets tiennent à faire prévaloir leurs idées *sans discussion*. Mais les absents ont tort, et d'ailleurs si nos frères allemands tiennent à entendre la lecture de mémoires, qui dure une heure et demie, voire même deux heures, en fait de brièveté, et qu'ils trouvent ce temps court, nous n'avons rien à objecter. Mais nous, les Welsches, nous nous trouvons mieux du régime parlementaire où l'on ne soit pas obligé de voter sans discussion suffisante.

Concernant la libre circulation des instituteurs d'un canton à un autre, nous aimerions à voir la question étudiée au point de vue de la Suisse romande. Cela ne s'est pas fait encore. Nous exprimons le vœu que les conférences s'en occupent et en disent leur avis. Car il est à prévoir que le moment viendra où nous serons appelés à recevoir la loi, si nous n'aidons pas à la faire ou à la rejeter.

A. DAGUET.

Louis Bornet.

L'inauguration du monument de M. Louis Bornet à la Chaux-de-Fonds a eu lieu en présence d'un assez grand concours, malgré la pluie qui tombait à flots. Après quelques mots bien sentis de son fidèle ami, Jacques-Henri Richard, M. Bise, directeur d'école, au Locle, a prononcé un discours dont nous extrayons les passages les plus saillants :

« Ce que nous honorons dans cette cérémonie, l'inscription sculptée sur ce marbre le fait assez sentir, ce n'est ni la gloire, ni le succès, c'est la vertu.

« Louis Bornet était, sans nul doute, taillé pour avancer rapidement et pour aller bien loin dans la carrière des lettres. Intelligence élevée, esprit vif, délié et fin, cœur sensible, âme noble, il avait reçu de la nature tout ce qu'il fallait pour réussir dans cette direction, et ces heureuses dispositions naturelles, il les avait vivifiées dans l'étude assidue et prolongée des auteurs anciens et des classiques français. Là, il avait puisé ce goût si délicat et si sûr auquel il devait une appréciation toujours juste et vraie des œuvres d'autrui aussi bien que le charme tout particulier qu'il savait mettre dans ses propres écrits.

« Quoique peu nombreux, ceux-ci témoignent, par la diversité des genres, l'étendue des ressources littéraires de notre ami. A côté de charmantes poésies, n'avons-nous pas de lui un petit chef-d'œuvre de prose didactique ; j'ai désigné son remarquable livre intitulé : *Manuel d'instruction civique*.

« Et vous, ses collègues de la Chaux-de-Fonds, n'avez-vous pas, à la fin de chaque année, en tête du rapport sur la marche de vos écoles, reconnu la pensée pénétrante et l'expression délicate de celui que, comme nous, vous appeliez franchement et à juste titre le père Bornet ?

« Au reste, s'il nous a distribué parcimonieusement les faveurs de son beau talent, il faut s'en prendre en partie à la débilité de sa santé et plus encore à la nécessité de se vouer aux soins de la vie matérielle, comme à l'accomplissement d'une vocation laborieuse.

La carrière pédagogique pour laquelle il avait quitté, en 1848, celle du barreau, lui paraissait alors riche en perspective pour le littérateur. Elle le fut en effet au début, alors que sa chaire de professeur à l'Ecole cantonale de Fribourg lui laissait les loisirs et la liberté d'esprit nécessaire à l'inspiration. C'est alors qu'il se voua, au sujet de l'instruction civique et de son ensei-

gnement, aux profondes et persévérantes méditations qui ont donné le jour au *Manuel*.

« Plus tard, en 1855 et 1856, l'avènement d'un régime politique hostile à l'enseignement laïque détermina Louis Bornet à quitter Fribourg; il vint s'établir au Locle d'abord, puis à la Chaux-de-Fonds. Aux Montagnes, il retrouva une atmosphère politique respirable pour lui; mais dans les occupations multiples de sa charge semi-administrative de directeur, il ne trouva plus qu'à de rares et courts intervalles le stimulant auquel obéit la plume du littérateur. En revanche, il y rencontra l'occasion de déployer les belles qualités de son caractère et de contribuer à l'impulsion que le canton de Neuchâtel s'efforce depuis nombre d'années, d'imprimer à la marche de ses écoles.

« Naturellement bon et bienveillant, il n'avait nul besoin d'efforts pour se montrer tel envers tous ceux que ses fonctions mettaient en relation avec lui, à n'importe quel titre : élèves, parents d'élèves, maîtres, membres des autorités scolaires.

« C'est à cette bienveillance pour tous qu'il faut rapporter la modération discrète avec laquelle il usait de son autorité de directeur. La persuasion était sa grande ressource, et vous savez bien avec quel tact exquis il s'y prenait pour l'obtenir.

« Tel il était dans le milieu scolaire, tel on le retrouvait au sein de la société. Affable, modeste et simple, aimant à s'effacer, il avait le don d'attirer par le charme d'une conversation pleine de bon sens et presque toujours assaisonnée de traits d'esprit ou de plaisanteries de bon goût, parfois caustiques, jamais désobligeantes. Du reste, Louis Bornet n'était pas seulement un homme de bonne et agréable compagnie, c'était un homme de solide valeur et de profonde moralité, en même temps qu'un citoyen éclairé et un caractère indépendant. Avancé en matière d'idées politiques, comme de spéculations philosophiques, il était partisan convaincu de la recherche continue de la vérité dans tous les domaines, ennemi des entraves apportées à la liberté de cette recherche, opposé à toute pression comme à toute compression, et par dessus tout juge sévère des convictions simulées.

« Faillir dans ses actes à la logique de sa pensée intime était à ses yeux une faiblesse indigne d'un cœur honnête. Aussi bien le courage de ses opinions ne pouvait faire défaut à l'homme qui, pour y rester fidèle, avait affronté le péril en maintes circonstances. D'ailleurs, la force de son caractère s'est affirmée amplement dans la patience stoïque avec laquelle il a, au milieu

de chagrins de plus d'un genre, enduré les souffrances de la maladie cruelle qui l'a conduit au tombeau.

« L'homme passe, ses œuvres restent. Ces paroles que les conseils de Louis Bornet ont fait inscrire sur le frontispice de votre chapelle mortuaire s'appliquent aujourd'hui tout particulièrement à lui-même. Oui, ses œuvres nous restent : en toute première ligne ce petit livre déjà cité dans lequel il a renfermé un trésor de notions saines et de sages préceptes sur tout ce qui intéresse l'organisation de la société et de l'Etat. »

CORRESPONDANCE

Miécourt, le 18 octobre 1880.

Dans sa chronique du n° 20, en rapportant le *desideratum* de M. Wächli pour la répression des absences, l'*Educateur* dit : « Le *Beobachter* de Zurich approuve les idées de M. Wächli et parle des Etats où les absences sont punies plus rigoureusement qu'en Suisse. Mais ce sont (c'est nous qui le disons) des Etats où le système policier fleurit avec la bureaucratie. La question mérite examen. Nous sollicitons les renseignements des amis de l'école et de l'humanité aussi, car nous ne voulons aucune tyrannie, pas plus scolaire que politique. »

Voilà qui ne manquera pas d'étonner une bonne partie du corps enseignant bernois, les Jurassiens en particulier.

Ainsi, chercher à atténuer les défauts d'une législation qui, tout en proclamant la *fréquentation obligatoire*, permet de faire impunément l'école buissonnière pendant 5 semaines, et pendant 13 semaines moyennant la dérisoire petite amende de 1 à 2 francs, ce serait marcher vers la *tyrannie* ?

Le corps enseignant bernois ne le croit pas, et l'*Educateur* n'est pas à la brèche depuis seize ans pour le laisser croire.

D'ailleurs la question n'est pas neuve ; souvent elle a été débattue. Ainsi, dans sa réunion du 2 octobre 1878 à Delémont, la *Société des instituteurs jurassiens* acceptait une conclusion fixant une amende de 20 centimes pour toute absence non-justifiée, après un premier avertissement, et en cas de récidive une amende de 30 francs ou la prison dans une proportion équivalente.

La loi bernoise est une des plus *faciles* et des plus *accommodantes*, et nous trouvons chez nos Confédérés des mesures beaucoup plus énergiques que celles que propose M. l'inspecteur de Porrentruy. Il suffit de citer Thurgovie, Zurich, Vaud, Valais, Schaffhouse, Argovie, Saint-Gall et enfin Soleure, où les gendarmes sont tenus de conduire à l'école les enfants qui s'absentent sans motifs.

Certainement la question mérite examen. Si la *fréquentation obligatoire* ne doit pas rester un *vain mot*, si l'on veut empêcher un million d'absences non-justifiées de se produire chaque année, il faut une répression très sévère.

Tous les amis de l'école et de l'humanité — l'*Educateur* surtout — le reconnaîtront et encourageront les efforts des hommes dévoués qui cherchent à combattre un mal dont la gravité s'accroît de jour en jour.

Un instituteur du Jura bernois.

NB. — En remerciant l'honorable instituteur qui nous envoie ces lignes du renseignement qu'il veut bien nous fournir, nous ferons observer que si nous avons hasardé un doute, c'est que nous nous rappelions l'histoire de la pauvre veuve emprisonnée dans le temps à Porrentruy.

Porrentruy, le 19 octobre 1880.

Messieurs,

Dans le dernier numéro de l'*Educateur*, un anonyme recommande comme guide du maître et comme source abondante à laquelle il peut puiser, *das Lesebuch für die erste Stufe der Primarschule des Kantons Bern*. Je ne connais pas l'ouvrage, je n'en discute donc pas la valeur. Mais il y a une chose qui me frappe. Nous avons dans le Jura bernois une nouvelle publication dans ce genre, qui, au dire des personnes les plus à même d'en juger, est appelée à rendre des services signalés à l'école inférieure. C'est l'ouvrage de M. F. ALLEMAND, intitulé : *Descriptions et Narrations*(1). D'où vient que l'instituteur qui désire rester anonyme, recommande à ses collègues l'emploi d'un manuel allemand, quand nous en avons un en français à notre portée ? J'aime à croire qu'il ne faut voir là-dessous qu'un oubli provenant, sans doute, de ce que le volume de M. Allemand est encore peu connu, plutôt qu'un reste de la maladie germanique qui a fait souffrir le Jura pendant quelque temps. Mais avant de continuer et pour prévenir tout froissement, je tiens à déclarer que je ne m'attaque pas aux *Allemands*, ni aux méthodes allemandes, mais simplement à ceux de mes collègues qui veulent tout faire à l'allemande, même enseigner le français comme nos chers confédérés des Alpes enseignent leur langue. Cela dit, je continue.

Pendant quelques années nous avons eu la manie d'imiter servilement ce qui se faisait dans l'ancien canton. Comme toute maladie a une cause, cela résultait sans doute de l'infériorité dans laquelle se trouvaient les écoles du Jura catholique et du louable désir d'améliorer la situation. On a vu que les Allemands étaient plus avancés que nous en fait de méthodes nouvelles et on s'est mis à les étudier. Rien de plus légitime et, j'ajouterai, de plus louable. Malheureusement on a avalé, mais peu digéré. Il en est résulté dans le camp pédagogique quelque un moment d'indécision. On entendait bien, mais l'on ne comprenait plus. De là l'espèce d'apathie dans laquelle est tombé le corps enseignant jurassien.

M. Allemand, l'un des premiers, s'est réveillé. Il a compris qu'il nous faut des ouvrages faits par des français pour des français, car, n'en déplaise à son nom, il est Jurassien et welche. Il a rassemblé plus de 250

(1) A Porrentruy, chez l'auteur.

descriptions et narrations où l'instituteur peut puiser à discrétion et trouver la matière nécessaire à l'enseignement intuitif. Il existait une lacune dans nos manuels pour le degré inférieur. Notre collègue l'a heureusement comblée et il est à désirer que son petit livre soit connu comme il le mérite.

L'ouvrage est précédé d'un aperçu sur la méthode à suivre dans l'emploi de ce manuel. A côté de beaucoup d'idées neuves, l'instituteur y trouvera l'exposé de la manière dont il devra s'y prendre, un guide tracé par une personne à qui l'enseignement élémentaire est depuis longtemps familier.

J'engage donc vivement tous les lecteurs de l'*Educateur* à faire connaissance avec ce petit volume. S'il ne plaît pas à l'un ou l'autre de nos collègues, ils y trouveront cependant de nouvelles idées qui ne feront que compléter leur méthode personnelle avec des aperçus spéciaux qu'on est toujours heureux de rencontrer sur sa route. R. C.

La Côte.

J'ignore si vous avez suivi dans nos journaux la longue discussion qui a eu lieu il y a quelques semaines, sur les résultats des examens des recrues de Lausanne. La *Revue* a prétendu que les recrues de la ville étaient moins instruites que celles de la campagne. Il y a eu beaucoup de calculs sur les moyennes des notes et les résultats de ces calculs paraissaient, en effet, être défavorables aux recrues de la ville. Pour mon compte, je doute fort que ces examens fédéraux soient un moyen bien sûr de connaître l'état de notre instruction publique.

J'ai entendu bien souvent des jeunes gens dire qu'ils feraient mal les examens pour n'être pas notés pour l'avancement en grade. La raison de cette manière de faire est facile à trouver. Chacun sait que le service militaire est long, pénible et surtout coûteux, et que ce n'est que les citoyens riches qui peuvent en supporter les frais; et comme les grades ne peuvent être refusés, il est facile de croire qu'il y ait des jeunes gens qui préfèrent passer pour ignorants que d'être appelés en grades. Ainsi donc, il arrivera un jour que les citoyens dépourvus de fortune, quoique intelligents et suffisamment instruits, ne figureront plus comme officiers dans notre armée.

D'un autre côté, puisque les choses se passent souvent ainsi, je ne crois pas qu'il soit possible de se rendre compte de l'état de notre instruction publique par les examens que l'on fait subir aux recrues. Pour obvier à cette supercherie excusable, il faudrait peut-être exiger du jeune homme qui se présente aux examens, qu'il fournisse le bulletin de la dernière visite qu'il a faite à l'école. Je sou mets cette question aux hommes compétents, aux inspecteurs fédéraux, pour qu'ils fassent attention au fait que je vous signale, dans les examens qui vont avoir lieu.

Un instituteur.

Monsieur,

Je fais collection de l'*Educateur* depuis 10 ans. Il ne me manque que

le n° du 1^{er} avril de cette année, qui est arrivé pendant mes vacances du printemps et se trouve égaré. Si vous pouviez me le faire parvenir, je vous en serais très obligé.

Comme j'ai bientôt terminé mes fonctions, ayant 32 ans de service, je serais disposé à céder mes collections du journal.

Payerne, 6 novembre 1880.

A l'occasion de l'ouverture du semestre d'hiver, il me paraît bon et utile de signaler au corps enseignant de la Suisse romande deux modestes ouvrages destinés aux classes primaires.

M. Louis Neiss, notre si regretté collègue, a publié de nombreux recueils de chants à 3 voix, que chacun connaît; ils se répandaient au loin et faisaient les délices des enfants. S'inspirant des devoirs du chrétien, des joies de l'enfance, de l'amour de la patrie et des beautés de la nature, l'auteur faisait choix de morceaux faciles, simples et harmonieux pour en composer ses recueils. Les derniers numéros ne sont pas épuisés, ils sont en possession des enfants du défunt.

Pour un autre champ d'activité, M. Neiss, instituteur, a reproduit sa méthode de Langue française dans un manuel pratique de dictées, à la fois clair et facile, qui permet à l'élève de s'initier de bonne heure à l'orthographe et à la composition.

Ce petit ouvrage se recommande par un plan logique, naturel et conforme au plan d'études des classes moyennes et inférieures.

JAN, instituteur.

Société pédagogique neuchâteloise.

Le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise a été constitué comme suit; MM. Sauser, instituteur aux Verrières, président; Miéville, à Travers, vice-président, Guye, à Fleurier, caissier, Paul Droz, à Travers, secrétaire, Piaget, aux Bayards, secrétaire-adjoint.

D'accord avec M. le directeur de l'Instruction publique, ce comité a choisi pour être traitées dans les conférences les questions suivantes :

Première question : *Quelles sont les mesures à prendre pour assurer une meilleure fréquentation de l'école, afin que l'enseignement donné aux jeunes agriculteurs et aux apprentis soit plus fructueux? Conditions de la dispense; organisation des classes de dispensés.*

Quelle utilité pourrait avoir l'introduction du livret scolaire et du certificat d'études primaires?

Deuxième question : *Quelle est la méthode à suivre pour l'enseignement graduel de l'arithmétique; et quels sont les moyens à employer pour améliorer, dans nos écoles, cette branche d'étude, principalement dans les classes inférieures?*

« Vous savez, chers collègues, dit la circulaire du nouveau Comité, en date du 15 octobre, qu'aux termes du règlement, le prochain concours de travaux n'aura lieu qu'en 1882. Vu ce laps de temps laissé à votre activité, nous aimons à croire que bon nombre d'entre vous accumulent

des matériaux et se prépareront des lauriers en traitant les sujets ci-après, que nous vous proposons :

1^o *Rédaction de deux manuels pour le degré inférieur de l'école primaire :*

a) Pour les élèves : *Devoirs orthographiques comme préparation à l'étude de la grammaire.*

b) Pour le maître : *Dictées servant de récapitulation des devoirs orthographiques.*

2^o *Cours simple et pratique de Tenue des Livres, avec exercices calligraphiques.*

3^o *Elaboration d'un vocabulaire devant simplifier « Paütex. »*

Nous vous recommandons en outre les suivants :

1^o *Exercices français de permutation.*

2^o *Recueil de chants à deux ou trois voix égales.*

3^o *Choix de poésies pour l'enfance.*

« Il est désirable que le sujet n^o 1, déjà proposé par les deux précédents comités, ne soit plus renvoyé.

« Votre Comité central fera tous ses efforts pour organiser une fête de chant en 1881. D'accord avec M. l'inspecteur Stoll, nous vous indiquerons les chants, numéros 4, 13, 18, 27, 34 et 54 du recueil, comme devant être sérieusement étudiés.

« De plus, Neuchâtel recevant l'année prochaine nos collègues de la Suisse romande, prouvons à nos Confédérés que la note joyeuse est toujours en honneur dans les montagnes neuchâteloises, et repassons les numéros déjà étudiés, que nous exécuterons dans les belles soirées familières accompagnant nos gais banquets. »

BIBLIOGRAPHIE

GUIDE DU MAÎTRE POUR L'ENSEIGNEMENT DU CALCUL, par Pierre Ducotterd, professeur au collège de Fribourg. — Troisième édition, 280 pages. Prix fr. 3»20.

Toute innovation dans le domaine de l'enseignement est pour nous un sujet de joie. La routine nous effraie et nous sommes des premiers à applaudir à toute tentative de réforme, quelque modeste qu'elle soit. Aussi avons-nous salué avec bonheur l'apparition de l'ouvrage publié par M. Ducotterd, professeur au collège de Fribourg. Certes, ce n'est pas là un livre destiné à faire époque et à bouleverser les idées qui ont actuellement cours dans le monde pédagogique. Mais il a une tournure originale et décèle, chez son auteur, une intention fort louable sans doute, celle de simplifier les méthodes d'enseignement de l'arithmétique et de les mettre en harmonie avec les exigences les plus strictes et les plus sévères de la science moderne. Sachons-en bon gré à M. Ducotterd.

Les procédés intuitifs, préconisés par Pestalozzi, sont décidément appelés à jouer un rôle important dans le domaine pédagogique. Les leçons exclusivement théoriques, les démonstrations purement abstraites, ne peuvent qu'exercer une influence fâcheuse sur de jeunes intelligences.

Elles les ennuiant toujours, et l'ennui engendre le dégoût. Les enfants aiment à voir et à toucher les choses dont on leur parle ; tout instituteur consciencieux a pour devoir de satisfaire, autant que possible, une curiosité aussi bien placée que naturelle. A cet effet, il fera usage de tous les moyens que la nature lui fournit ; il inculquera à ses plus jeunes élèves les principes de la numération à l'aide d'objets faciles à se procurer, tels que petits cailloux, grains de haricots, boutons, cubes en bois et autres. Puis il passera au boulier. Le système métrique s'enseignera aux plus avancés avec le secours de modèles, construits avec soin, des diverses mesures usitées. M. Ducotterd se prononce d'une manière très catégorique en faveur de ce mode d'enseignement, et nous abondons dans son sens.

L'ouvrage, que nous nous plaisons à présenter à nos lecteurs, se divise en six chapitres. Les trois premiers s'occupent presque exclusivement de la numération ; nous avons remarqué avec plaisir la large place que l'auteur y fait au calcul mental et à la résolution orale de problèmes usuels et pratiques. Le chapitre IV comprend l'étude des nombres entiers ; aux exercices des chapitres précédents viennent s'ajouter le calcul de l'intérêt, des profits et des pertes, des surfaces et volumes et la règle de mélange. Le système métrique y est exposé d'une manière claire et complète, trop complète peut-être, puisque l'auteur imagine des expressions, françaises il est vrai, mais peu usitées, pour ne pas dire jamais. Citons entre autres *kilolitre* et *myriagramme*. Nous ne pouvons cependant lui en faire un reproche. Nos autorités en font bien d'autres ! Nous avons été fort surpris, un beau matin de printemps, d'apercevoir un arrêté fédéral, imprimé en très gros caractères, se prélassant sur le revers de la porte de notre classe. Lecture faite, nous pûmes nous convaincre que le décamètre, l'hectomètre et le myriamètre se cachaient, tout honteux, sous le manteau de l'oubli et de l'ingratitude et que le *micron*, cette mesure aussi commode que subtile, s'y étalait au grand jour, à la joie des physiciens et des astronomes. — Sachons bon gré à M. Ducotterd d'avoir passé le micron sous silence !

Les chapitres V et VI se rapportent à la théorie des nombres décimaux et des fractions ordinaires, le tout accompagné de nombreuses applications pratiques. Les changements que l'auteur a apportés à cette partie de son ouvrage, sont d'une certaine importance ; il est facile de s'en convaincre en comparant cette édition aux précédentes.

Une petite remarque : M. Ducotterd ne se laisse-t-il pas trop entraîner par son sujet et n'entre-t-il pas dans certains détails qu'il eût été bon de supprimer ? Ce n'est pas rendre service à un instituteur que de lui enlever tout esprit de recherche et toute initiative.

En manière de conclusion, nos lecteurs nous permettront de leur faire part du jugement porté sur l'ouvrage de M. Ducotterd par un instituteur de nos amis : « C'est là, nous disait-il un jour, un livre éminemment pratique ; il m'a été et m'est encore d'un grand secours. Je ne puis que le recommander à tous les membres du corps enseignant. »

Nous eussions peut-être dû nous borner à citer ces paroles, recueillies de la bouche d'un pédagogue de mérite. Il est impossible d'adresser de plus grandes louanges à l'auteur.

L. ISELY fils.

PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE, par F. Romieux, maître au collège de Genève; 4^e édition. Trois séries; chaque série à fr. 1[»]25. — Genève 1880, librairie Desrois, J. Sandoz, successeur.

Nous avons parcouru avec intérêt les problèmes d'arithmétique que nous annonçons aujourd'hui. Ils présentent une grande variété sous le rapport de la forme et les difficultés y sont distribuées avec gradation. L'auteur y fait constamment appel au jugement des élèves et c'est là ce qui constitue le principal mérite de cet ouvrage consciencieux, que nous recommandons à nos lecteurs. Ces problèmes peuvent être utilisés dans l'enseignement secondaire aussi bien qu'à l'école primaire. Voici d'ailleurs, à titre de renseignement, le contenu des 3 séries publiées par M. Romieux : *Première série* : Nombres entiers. — Fractions ordinaires. *Deuxième série* : Nombres complexes. — Fractions décimales. — Système métrique. — Comparaison des différents systèmes de mesures. — Règles de trois. *Troisième série* : Règle conjointe. — Règles d'intérêt. — Escompte. — Echéance commune. — Règles de société et de partage. — Alliages. — Changes. — Fonds publics. — Factures. — Comptes d'achats. — Comptes courants. — Racines carrées. — Progressions. — Logarithmes. — Intérêts composés. — Annuités. F. T.

CHRONIQUE SCOLAIRE

ALLEMAGNE. — Pendant que dans certaines contrées on regarde les caisses d'épargne scolaires comme un grand bienfait, une leçon *pratique* d'économie, un gain pour la famille et la société, la plupart des sociétés et des feuilles pédagogiques de l'Allemagne se prononcent contre cette institution comme faite pour stimuler l'égoïsme et l'amour du lucre, à un âge où on ne devrait pas s'attendre à le voir dominer. La société pédagogique de la Basse-Hollande vient de se ranger à cette dernière opinion.

AUTRICHE. — Une bande de jeunes voleurs a été saisie par la police dans la contrée d'Iglau. Le chef de ces brigands novices était un garçon de 11 ans; les plus âgés en avaient 13. La bande était bien organisée et commettait ses méfaits à la nuit close. Elle avait particulièrement jeté son dévolu sur les jeunes israélites qui fréquentaient l'école de natation et les assaillaient aux cris de : « Juif, la bourse ou la vie ! » Ces gentils chrétiens couraient toute la journée au lieu d'aller en classe.

(*Freie pädagogische Blätter* de Vienne.)

HONGRIE. — Le comte Zichy, un magnat de ce pays, a publié un écrit tendant à prouver qu'une grande industrie nationale ne peut fleurir que là où l'école prospère. Il propose donc la création de sociétés pour l'avancement de l'instruction publique, l'entretien de pauvres élèves, l'introduction de l'école gratuite, la création de bibliothèques scolaires et populaires. Il prétend que 600,000 enfants en état de fréquenter les écoles, c'est-à-dire le tiers de ceux qui doivent les fréquenter, n'y paraissent pas. La proposition du comte Zichy a été adoptée à Sthulweissenbourg.

(*Freie pädagogische Blätter* de Vienne, du 28 août 1880.)

PARTIE PRATIQUE

Correspondance de Neuchâtel.

Dans toutes les branches d'études, il est extrêmement important de bien définir les expressions employées. En mathématiques, cela est toujours facile, et, si l'on s'habitue à la rigueur des définitions dans cette branche, on la portera aussi dans d'autres, où elle est plus difficile à obtenir.

Aux derniers examens des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire, à Neuchâtel, on posa à un aspirant une question comme celle-ci : *Partager 100 en trois parties, A, B, C, inversement proportionnelles aux nombres 2, 5, 6.* Or, on appelle *rappports inverses* deux rapports dont le produit est 1, par exemple : $\frac{2}{5}$ et $\frac{5}{2}$, et pour toute personne familière avec le langage mathématique, ce problème demande que la partie A soit à la partie B, non pas comme 2 est à 5, mais bien comme 5 est à 2, c'est-à-dire que $\frac{A}{B} = \frac{5}{2}$, ou bien encore que B soit les $\frac{2}{5}$ de A et C les $\frac{2}{6}$ de A. Il faut donc, pour le résoudre, partager 100 en trois parties proportionnelles aux nombres 1, $\frac{2}{5}$, $\frac{2}{6}$, ou, ce qui est la même chose, aux nombres $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$.

L'aspirant s'était contenté d'écrire les nombres 2, 5, 6 dans l'ordre inverse 6, 5, 2, et d'attribuer ainsi à la part A la valeur de la part C et vice-versa : mais, évidemment, en agissant ainsi, il attribuait aux mots *inversement proportionnels* un sens tout à fait différent de celui qui est admis. Il avait été induit en erreur par le problème 169 de la partie supplémentaire du recueil de problèmes publié à Genève par Blanchard (édition de 1864), problème dont la solution est tout à fait fausse.

Si deux mobiles, dont le mouvement est uniforme, parcourent un espace de 100 mètres, le premier en quatre secondes, le second en cinq secondes, leurs vitesses sont respectivement 25 mètres et 20 mètres par seconde; le rapport des temps employés pour parcourir cet espace est $\frac{4}{5}$, et

le rapport des vitesses est $\frac{25}{20}$, le produit de $\frac{4}{5}$ par $\frac{25}{20}$ est 1. En général, les vitesses de deux mobiles dont le mouvement est uniforme sont en raison inverse du temps qu'ils emploient pour parcourir un même chemin. Il me semble que cet exemple est bien propre à faire comprendre le sens de l'expression dont il s'agit.

X. Y.

Nous devons à l'obligeance d'un de nos bons amis et excellents collègues, M. Scherf, instituteur à Neuchâtel, et l'un des experts pédagogiques pour le recrutement de la 1^{re} division de l'armée fédérale, communication des sujets de composition et des problèmes donnés dans les examens qui viennent d'avoir lieu. Nous pensons qu'ils intéresseront bon nombre de nos lecteurs. M. Scherf les a traduits de l'allemand.

a) *Sujets de composition.*

- 1^o Description de notre maison.
- 2^o Emploi du bois.
- 3^o Lettre d'un paysan à un autre; offre de vente d'une vache, d'un cheval, etc.; description de l'animal.
- 4^o Un artisan offre à vendre un objet de sa fabrication.
- 5^o On recommande un domestique à un parent et l'on raconte de lui une action courageuse.
- 6^o Lettre à un membre de la famille à l'étranger (frère, sœur) pour lui annoncer qu'un orage, une inondation, etc., a causé de grands dommages dans la localité habitée par les parents; détails de l'événement.
- 7^o Offre de service pour une place mise au concours (garde police, concierge, facteur, huissier. etc.)
- 8^o Un ouvrier, domestique, habitant une localité étrangère écrit aux autorités de sa commune pour leur demander ses papiers de légitimation, certificat de mœurs, etc.
- 9^o Lettre à un parent, un ami, une connaissance, etc., demande d'un prêt, motifs de la demande et promesse de paiement avec intérêts au bout d'une année.
- 10^o On réclame le paiement d'une vieille créance.
- 11^o Un artisan est invité à venir à la maison pour un travail qu'on lui donnera à faire (confection d'habillements, réparation d'objets de ménage, etc.)
- 12^o Lettre à un parent pour lui annoncer qu'il doit renvoyer la visite promise parce qu'une maladie contagieuse a éclaté dans la localité (fièvre nerveuse, petite vérole, etc.)
- 13^o Lettre concernant la récolte de cette année.
14. Avis : Un chien s'est échappé; description de l'animal.
- 15^o On rend attentif un ami à un commerce, un établissement industriel qu'il pourrait acquérir et dont le dernier possesseur est mort

b) *Questions d'arithmétique.*

NOTA. — Le livret renferme neuf séries de quatre problèmes chacune; nous donnons ici les cinq premières séries; les autres paraîtront dans le prochain numéro. Une série était écrite au tableau noir, et la recrue obtenait la note correspondant au numéro du problème qu'il pouvait résoudre; mais il suffisait de faire juste le n^o 1 pour obtenir la note maximum, 1.

Série I.

1. Un paysan a acheté une propriété de 17,5 arpents pour fr. 21500: il l'a revendue à fr. $36\frac{1}{4}$ l'are. Combien a-t-il gagné? — Réponse : fr. 1337,50.

2. Une société de 357 personnes, propriétaire de forêts, fait construire un chemin de 12 kilomètres 794 mètres, à 65 cent. le mètre. Combien devra payer chacun des 357 intéressés? — Rép. : fr. 23, 30 (fr. 8316,10).

3. Neuf ouvriers gagnent ensemble fr. 2640. Ils paient pour pension fr. 1480. Combien revient-il à chacun? — Réponse : fr. 128,88.

4. Une personne gagne par an fr. 950; elle dépense pour sa nourriture et son logement fr. 624 et fr. 285 pour ses autres dépenses. Combien lui reste-t-il? — Réponse : fr. 41.

Série II.

1. Un fromage pesant $39\frac{1}{4}$ kilog. coûte fr. 69,62. Combien coûterait un fromage pesant 21,4 kilog.? — Réponse fr. 37,83.

2. Un champ rectangulaire trois fois plus long que large mesure 17 mètres de largeur. Le mètre carré valant fr. 2,35, on demande 1^o le prix du champ, et 2^o le prix de la douzième partie? — Rép. : a) fr. 2037,45; b) fr. 169,78.

3. Un paysan vend en moyenne par jour $17\frac{1}{2}$ litres de lait à 20 cent. le litre. A combien se montera le produit de cette vente pendant une année? — Réponse : fr. 1277,50.

4. Recettes, fr. 964; dépenses, fr. 689 + 78. Que reste-t-il? — Réponse : fr. 197.

Série III.

1. On fait creuser une cave mesurant 11,9 mètres de longueur, 8,7 mètres de largeur, et 3,8 mètres de profondeur, à raison de fr. $2\frac{3}{4}$ le mètre cube. On demande ce que coûtera ce travail? — Réponse : fr. 1081,88.

2. Intérêts de fr. 4613 à 5 % pendant sept mois? — Rép. : fr. 134,54.

3. Si l'on donne à un bataillon d'infanterie 160 bèches à fr. 1,70 et 80 pioches à fr. 4, quelle serait la dépense pour 50 bataillons? — Réponse : fr. 29,600.

4. $(980 + 824 + 99 + 7) - 1239 = ?$ — Réponse : 631.

Série IV.

1. Intérêts de fr. 11953,50 à $3\frac{3}{4}$ % pendant 270 jours? (un an = 360 jours) — Réponse : fr. 336,20.

2. 756 mètres de drap coûtent fr. 4,914. Combien coûteront 72 mètres? — Réponse : fr. 468.

3. Cinq ouvriers gagnent en commun fr. 24 par jour. Combien gagneront-ils en 115 jours? Et combien gagne chacun? — Rép. : a) fr. 2760; b) fr. 552

4. $(7 + 98 + 634 + 80) - 208 = ?$ — Réponse : 611.

Série V.

1. Un épicier vend 418 kilog. de café à fr. 3,08 le kilog. Combien l'avait-il acheté s'il a gagné le 10 %? — Réponse : fr. 1170,40.

2. On paie pour 739 quintaux métriques de pommes de terre 4988 fr. 25 cent.; les frais de transport s'élevant à fr. 147,80, à combien revient le quintal métrique? — Réponse : fr. 6,95.

3. Journée d'un ouvrier, fr. 7,80; dépense par semaine. fr. 26. Trouver le gain de 35 semaines. — Réponse : fr. 728.

4. Recettes, fr. 724 + fr. 137 + fr. 80; dépenses, fr. 439. Combien reste-t-il? — Réponse : fr. 502.

c) *Lecture.*

Voici également le premier morceau, en français, comme exercice de lecture que donne le livret :

« C'était pendant la fête de gymnastique à Lausanne. Une foule de spectateurs se pressaient autour de l'arène, pendant les travaux du concours. Un de ces mignons petits ballons rouges que les enfants tiennent au bout d'une ficelle avait brisé sa laisse et volait de ci de là, doucement emporté par une molle brise d'été. Par hasard, ce pauvre ballon vint frôler le cigare d'un fumeur, qui allait saisir le volage lorsque celui-ci fit explosion. Ce fut comme un coup de fusil. Heureusement, notre fumeur ferma les yeux, d'instinct, de sorte que ceux-ci n'eurent pas de mal, mais il n'en eut pas moins cils, sourcils et moustaches absolument brûlés ! Le ballon était gonflé avec du gaz, lequel avait pris feu au contact du cigare. »

Dictée pour le degré inférieur.

Les feuilles des arbres jaunissent et tombent; les ceps de nos coteaux sont dépouillés des belles grappes qui les chargeaient; depuis plusieurs semaines les hirondelles sont parties pour des pays plus chauds; les laboureurs rentrent les dernières récoltes; la campagne est déserte : voici l'hiver. Nous quitterons nos habits légers pour en prendre de plus chauds; nous amasserons dans nos caves et nos greniers des provisions nombreuses pour passer cette rude saison. Jeunes élèves, profitez de ces mauvais jours pour augmenter vos connaissances en étudiant avec un nouveau courage.

Dictée pour le degré supérieur.

UN PONT FLOTTANT A CONSTANTINOPLE (fin).

C'est un beau spectacle que celui du plancher du pont à ne regarder que les pieds des passants; on y voit défiler toutes les chaussures possibles : *babouches* (21) turques et grecques, *sandales* (22), grandes bottes à l'écuyère, escarpins découverts, pantoufles brodées d'or, chaussures de satin, de cordes, de chiffons, de bois même, tout cela marchant si compacte que, pendant qu'on en regarde une, on en aperçoit quatre-vingts à cent.

En y regardant de près, on surprend dans ce *brouhaha* (23) des scènes bien piquantes : c'est une élégante Française qui marche par hasard sur le pied d'un fils de pacha ganté de frais; c'est une dame de Stamboul qui feint d'ajuster son voile pour lorgner la *traîne* (24) d'une étrangère;

21. Sortes de pantoufles. — 22. Chaussure qui couvre peu le dessus des pieds. — 23. Bruit confus, étourdissant; ce mot forme onomatopée. — 24. Extrémité d'une robe traînante; précédemment on disait la *queue*.

c'est un sergent de cavalerie en uniforme de *gala* (25) qui éternue bruyamment pour attirer l'attention ; c'est un charlatan qui fait une prière *cabalistique* (26) ; c'est enfin une famille de voyageurs grands et petits qui s'est perdue au milieu de cette *tourbe* (27) asiatique et dont les membres s'appellent et se cherchent à l'envi.

Les chameaux, les chevaux, les voitures, les bœufs, les charrettes, les tonneaux roulés, les ânes *sanguinolents* (28), les chiens pelés et sans cesse hurlant, forment de longues files que naguère encore vous n'eussiez pas vues traverser ce pont, mais qui aujourd'hui partagent en deux la foule et ajoutent au pittoresque de la scène.

Bref, rien de plus bizarre que le contraste entre cet or et ces haillons, entre des gens surchargés de bijoux et qui ont l'air de vrais *bazars* (29) ambulants et d'autres à demi nus et étalant aux regards toutes les nuances de la peau humaine.

25. Fête, réjouissance, festin. — 26. Qui appartient à la cabale, c'est-à-dire à l'art chimérique de commander aux esprits. — 27. Multitude confuse de bas peuple ; mot peu démocratique. — 28. Tachés, teints de sang. — 29. Lieu couvert où sont réunis des marchands tenant boutique, magasin d'objets variés. 

Compositions (Lettres).

UN ENFANT A SES PARENTS (tiré de l'*Ecole primaire*).

Sommaire : Emile résume les bienfaits dont il est redevable à ses parents.

Il sait les obligations que lui créent ces bienfaits.

Il exprime ses vœux et ses résolutions.

Bien chers parents,

Pendant l'année écoulée, vous m'avez témoigné la plus tendre affection. Vous m'avez procuré la nourriture et le vêtement. Vous m'avez permis de fréquenter régulièrement l'école. Une nouvelle année commence. Vous continuerez à me prodiguer vos soins.

En retour de vos bienfaits, je vous dois beaucoup de reconnaissance et d'amour. Chaque jour, je vous témoigne ces sentiments. Je veux vous les exprimer par écrit à l'occasion du nouvel an.

Soyez heureux, chers parents. C'est mon vœu le plus ardent. Je prie le Ciel de l'exaucer. De mon côté, je ne négligerai rien pour vous satisfaire. Je serai toujours bien sage à l'école. Je tâcherai de faire de grands progrès. Je ferai ainsi votre bonheur et celui de

Votre EMILE.

(A suivre.)

 Nous avons reçu plusieurs intéressantes communications ; nous les publierons ou nous en donnerons un résumé dans le prochain n°.